

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau
représentant un "Bull-dog" que
l'auteur, M^r Zander Meulen, offre
en don pour les collections de l'Etat.

N^o 3665

9228. — P. W.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR

ET DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 24 884

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

—
ANNEXE
—

SOMMAIRE :

Bruxelles, le 20 décembre 1893.

Messieurs,

M. Edmond van der Weulen, artiste peintre, offre à l'Etat, pour ses collections, à titre absolument gracieux, le tableau représentant un Bull-dog, qui a figuré à l'exposition triennale de Bruxelles.

M. Van der Weulen a été prié de vous faire parvenir son oeuvre, afin que vous puissiez me faire connaître votre appréciation sur sa valeur. Cette appréciation sera sans doute favorable et le tableau deviendrait propriété de l'Etat.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées de peinture et de sculpture de l'Etat.

Bureau 28-X-93

Monsieur le Ministre
de l'Intérieur & de l'Instruction
publique

Bureau

Paris

A la suite de votre
dépêche du 20 du 2 mois
[datée de B. A. N° 24887]
par laquelle M. Van Vollen
vous demandait l'avis

de la Commission Dron-
tra relativement à

un tableau représentant
un "Bull-dog", & par

l'auteur, M. Van der Meulen,
officier de l'Ordre, à titre

absolument précis,
par le Chancelier de
l'Etat, pour avoir l'hon-
neur de leur faire connaître
que la Commission Directrice
s'est
spécialement
déclaré unanimement
à l'acceptation de C. Tallien -

Elle se dote au
Commencement, Mousieur
le Ministre, qu'il est
dans Nos intentions
d'écarter ^{personnes} ~~de la~~ ^{même}
l'art. 17. ^{aux fins de} ~~pour~~ le
Remercier de leur
offre généreuse -

Nous attendons V.
instructions pour pla-
cer définitivement le
tableau de M. Van der
Meulen dans la
galerie de Musée
M. de la plume -
Veuille -

L. Prudent
L. Lestour
C. Létay

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 10 *Janvier* 1894.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 24884

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

—
ANNEXE
—

SOMMAIRE :

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 28 décembre d.,
j'ai l'honneur de vous faire connaître
que vous êtes autorisé à placer, dans les
galeries du Musée moderne, le tableau
que M. Vandermulen a bien voulu offrir, à
titre gracieux, pour les collections de l'Etat.
Agréez, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre,

J. Baer

A la Commission Directrice des Musées de peinture et de
sculpture de l'Etat (M. Van Hecke, Secrétaire)

Bruxelles 12 Fevrier 1894.

Monsieur le Secrétaire.

Lorsque verbalement
j'ai eu l'honneur d'offrir
mon tableau au Musée
de Bruxelles, Monsieur le
Ministre des Beaux Arts.
m'a promis qu'aucune
mention, ni cartel, serait
connaître ce don.

Il m'a assuré qu'il aurait
fait connaître sa Décision
au Secrétaire du Musée.
Par convenance je ne
puis lui signaler son
oubli.

Tout de mon droit
et assumant toute
responsabilité, je
viens vous prier de
faire enlever le carte
mis par erreur.

Veuillez agréer Monsieur
le Secrétaire l'expression
de ma parfaite considé-
ration.

E. M. Vanderkolk